Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022 Commune de PEYMEINADE

(En application de l'article L.2313-1 du CGCT)



Le budget 2022 a été construit à partir des éléments connus au mois de février 2022 et actualisés en mars après le vote du ROB, suite à au déclenchement de la guerre en Ukraine, entrainant une forte inflation des matières premières et des fournitures et faisant craindre des pénuries en énergies et denrées alimentaires.

La sincérité et la prudence ont amené à prévoir des dépenses maximales et des recettes minimales ainsi qu'une petite réserve pour faire face à des dépenses imprévues.

Malgré l'impact économique considérable de cette guerre et de la pandémie de COVID19, le budget primitif 2022 maintient les grandes orientations budgétaires des années précédentes :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu,

S'ajoute à cela le recours à un emprunt minimal d'équilibre qui pourra être réduit ou annulé si la totalité du programme d'investissement n'est pas réalisée ou si de nouvelles recettes sont constatées en cours d'années(subventions, ventes de biens communaux,...).

Rappelons que le principe d'équilibre et de sincérité budgétaire impose de prévoir, dans le budget primitif, les dépenses maximales et les recettes minimales qui pourraient être constatées comptablement durant l'année.

L'objectif étant de ne pas consommer la totalité des crédits ouverts en dépenses et de dépasser les prévisions de recettes pour aboutir en fin d'année à un excédent de fonctionnement permettant à minima d'autofinancer le remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement

On peut noter que **les recettes de fonctionnement** sont évaluées à 8 513 000€, soit une augmentation de 4,07% par rapport au BP 2021.

La comparaison au BP 2021 peut se détailler par chapitre comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Var.
013 Atténuation de charges	26 076,85	21 000	-19,47%
70 Produit des services	816 000	832 000	1,96%
73 Impôts et Taxes	5 820 000	6 373 000	9,50%
74 Dotation	729 000	670 000	-8,09%
75 Autres produits de gestion courante	70 000	67 600	-3,43%
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	5 000	2 793	-44,13%
78 Reprises sur amortissements et provisions	5 000	17 000	240,00%
Total des recettes réelles	7 471 077	7 983 393	6,86%
042 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000	100 000	0,00%
Total des recettes d'ordre	100 000	100 000	0,00%
002 Résultat reporté	608 923,15	429 606,74	-29,45%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	8 180 000	8 513 000,00	4,07%

Les atténuations de charges (chapitre 013) diminuent de 5k€ du fait d'un moins grand nombre de dossiers de maladies ou de congés maternité à rembourser par l'assureur de la ville.

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 1,96% (+16k€) en prévoyant un retour à la normale sur les recettes de cantine et les remboursements par la CAPG du personnel mis à disposition pour les missions liées au périscolaire, les écoliers n'étant plus confinés. Il est précisé que les redevances à encaisser ont été estimées à minima en respectant le principe de prudence.

Les impôts et taxes (chapitre 73) augmentent globalement de 9,50% pour atteindre les 6,373 Millions d'euros, bien que la commune n'ait pas augmenté ses taux. Cela s'explique par l'indexation des bases fiscales sur l'inflation 2021 (+3.4%), par un rattrapage de taxe de séjour 2021 (+20k€) et par un relèvement de 200k€ des prévisions de droits de mutation, basé sur le montant minimum encaissé sur les 3 dernières années.

Les dotations de l'Etat et diverses participations (chapitre 74) sont globalement en baisse de 59k€ du fait des pertes de dotation globale de fonctionnement (-38k€) et de la non inscription du remboursement de FCTVA en fonctionnement suite au reversement automatisé en investissement à partir de cette année (-20k€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) prévoient une baisse de recettes de 2.4k€ issues des locations immobilières. En effet, une partie des propriétés communales louées en 2021 devraient être libérées au cours de l'année 2022.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, imprévisibles. Ils restent donc estimés à un niveau plus faible que l'an dernier mais prennent d'ores et déjà en compte des remboursements d'assurance obtenus depuis le début de l'année.

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au remboursement des travaux réalisés en régie. Ces derniers varient en fonction de l'activité des services techniques durant l'année.

Il est prévu un budget identique à l'an dernier soit 100k€.

Enfin, le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2021 (429 606,74 €) porte le total des recettes de fonctionnement à 8 513 000 €, en hausse de 4,07% par rapport à l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement

En parallèle, **les dépenses de fonctionnement** augmentent également de 4,07% et viennent équilibrer le budget à 8 513 000€.

La comparaison au BP 2021 peut se présenter ainsi :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Var.
011 Charges à caractère général	2 028 000	2 245 000	10,70%
012 Charges de Personnel	4 500 000	4 900 000	8,89%
014 Atténuation de produits (FPIC + SRU)	247 000	250 000	1,21%
65 Charges de gestion courante	570 000	525 000	-7,89%
66 Charges financières	102 000	90 000	-11,76%
67 Charges Exceptionnelles	42 000	85 000	102,38%
68 Dotation aux provisions	9 500	8 000	-15,79%
022 Dépenses imprévues	46 500	50 000	7,53%
Total dépenses réelles	7 545 000	8 153 000	8,06%
023 Virement à la section d'investissement	375 000	60 000	-84,00%
042 amortissement et autres transferts	260 000	300 000	15,38%
Total dépenses d'ordre	635 000	360 000	-43,31%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 180 000	8 513 000,00	4,07%

Ainsi **les charges à caractère général** (chapitre 011) augmentent de 217k€ (+10,70%), atteignant les 2,245 Millions d'euros.

Elles permettent à la commune d'assumer les dépenses de fonctionnement courant soumis à une très forte inflation dans tous les secteurs et de répondre à l'ensemble des obligations règlementaires et sécuritaires de plus en plus importantes.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 8,89% et atteignent les 4,9 Millions d'euros du fait notamment de :

- La poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR),
- L'augmentation du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2022 et d'une prévision d'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,
- L'indemnité inflation qui a été versée en janvier 2022 aux agents remplissant les conditions pour la percevoir (9 000 €). Cette indemnité devrait être compensée par une baisse des cotisations patronales.
- Le paiement d'heures supplémentaires lié pour partie à l'application stricte du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, aux remplacements d'agents absents dans les cantines scolaires, et à la sollicitation des agents des bâtiments communaux et de la police municipale pour l'organisation des manifestations (73 000€ chargés tous services confondus alors que le prévisionnel 2021 était de 48 000 €),
- Les effets automatiques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne, d'avancements d'échelon et d'une plus grande technicité, réglementé par le statut de la fonction publique (à titre d'exemple : +17 000€ pour les avancements d'échelon pour 2022),
- La prise en compte des dossiers de validations de services non titulaires (environ 32k €),
- L'organisation d'un double scrutin électoral en avril 2022 (chiffré à un peu moins de 19 000 €),
- Le remplacement nécessaire des postes totalement ou partiellement vacants,
- Le remplacement d'agents en arrêts maladie longue durée (sur postes opérationnels uniquement), en congés maternité, (sachant que seuls ceux placés en congé longue maladie ou longue durée sont pris en charge par un remboursement de notre assurance statutaire), et d'autant plus en cette période de crise sanitaire, où les remplacements d'agents absents pour maladie sont plus que primordiaux (ATSEM, agents de restauration et d'entretien entre autres),
- Le renforcement des équipes d'entretien/restauration et entretien bâtiments avec l'arrivée de contrats aidés,
- Une enveloppe dédiée à la formation des agents dans le cadre des obligations réglementaires telles que les formations de la Police Municipale, les habilitations techniques, ainsi que les cycles de professionnalisation nécessaires au développement des compétences des agents,

- L'augmentation s'explique enfin par une rémunération en année pleine des embauches réalisées en cours d'année 2021 pour renforcer les services (1 policier recruté en juillet, 1 chargée de communication recrutée en avril, 1 chargée développement durable recrutée en avril, 1 agent d'accueil avant le départ réel de l'agent retraitée (3 mois de tuilage), 1 agent de gardiennage au complexe sportif recruté en juin, 1 assistante administrative recrutée à temps plein sur deux services en juillet, un adjoint technique occupant les missions de chauffeur/livreur et agent en propreté urbaine à temps complet entre autre).
- Le recrutement de postes dans divers services tels que le service restauration scolaire (un contrat de projet qui se penchera sur l'alimentation durable, prévu sur deux années à temps complet), un service civique au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Les atténuations de produit (chapitre 014), qui comprennent le reversement FPIC pour 86k€ et les pénalités SRU pour 164k€, augmentent de 1,21% ou 3k€ pour atteindre les 250k€.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de 7,89% du fait de l'intégration du budget Caisse des écoles dans le budget Ville annulant ainsi la subvention qui était versée précédemment (-72k€)

Les charges financières, (chapitre 66) baissent de 12k€ (-11,76%) grâce au désendettement de la commune. Les intérêts d'emprunt s'élèveront en 2021 à 90k€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 85k€ (+102.38%), pour faire face à plusieurs contentieux de l'année dont l'issue est encore incertaine et à une écriture exceptionnelle d'annulation de titre sur exercice antérieur.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont en diminution (-1.5k€ ou -15.79%) du fait d'une baisse du nombre de nouveaux contentieux pour lesquels la collectivité a l'obligation de réserver des crédits afin de faire face à un risque éventuel dans les années à venir.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) augmentent légèrement pour atteindre les 50k€.

Le total des dépenses réelles augmente de 608k€ et atteint les 8,145 millions d'euros (+8,06%).

Les amortissements augmentent de 40k€ et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 375k€ à 60k€ pour pouvoir équilibrer le budget et compenser l'ensemble des augmentations de dépenses vues précédemment.

Ainsi, les dépenses totales de fonctionnement 2022 s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement à 8,513 millions, en augmentation de 4,07% par rapport à 2021.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	Var.
20 immobilisations incorporelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
204 Subventions d'équipement versées	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
21 immobilisations corporelles	57 200,00 €	0,00€	-100,00%
23 immobilisations en cours	2 046 800,00 €	3 171 000,00 €	54,92%
Total dépenses d'équipement	2 149 000,00 €	3 216 000,00 €	
1068 Déficit d'investissement	104 501,77 €	0,00€	
10 Dotation fonds divers et réserves	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
16 remboursement capital d'emprunt	436 000,00 €	441 000,00 €	1,15%
165 Caution à reverser		500,00€	
2764 Créances sur Personnes de droits privés (Avance s/ZAC Lebon)	145 000,00 €	125 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	50 757,02 €	47 682,70 €	-6,06%
Total dépenses réelles	2 900 258,79 €	3 845 182,70 €	32,58%
040 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
041 Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
Total dépenses d'investissement du BP	3 000 258,79 €	3 945 182,70 €	31,49%
(rappel des RAR dépenses pour info)	556 741,21 €	402 817,30 €	-27,65%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	3 557 000,00 €	4 348 000,00 €	22,24%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 348 000 €

Elles permettent de réaliser un grand nombre de projets répartis en opérations détaillées ci-dessous (montant hors RAR) :

- 1 200 600€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière dont :
 - o 560 K€ pour la requalification de la place Catany,
 - 294 K€ pour la création d'un cheminement piéton Avenue du Dr Belletrud.
 - 165 K€ pour la 2^{ème} phase de l'aménagement du parking et la création de l'aire de stockage derrière le CTM,
- 375 000 € pour des travaux de performance énergétiques dans les bâtiments communaux et les écoles (création d'une opération comptable votée),
- 27 000 € pour des acquisitions foncières,

- 95 000 € pour des travaux d'accessibilité, tels que prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (création d'une opération comptable votée pour remplacer l'APCP)
- 302 500 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 350 000 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs dont :
 - 250 K€ pour l'étude de programmation et le concours de maitrise d'œuvre du futur pôle culturel,
 - o 80 k€ pour la réhabilitation du logement du gardien du complexe sportif,
- 184 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux,
- 106 000 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement,
- 95 000 € pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public,
- 104 200 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des services municipaux,
- 156 500€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux,
- 96 000 € pour la modernisation du parc informatique des écoles,
- 45 800€ pour le renouvellement de matériels et mobiliers des écoles et cantines,
- 33 400 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des équipements sportifs et culturels,

Les projets hors opération correspondent à :

- 20 000 € pour des études urbaines dans le cadre du PLU,
- 25 000 € pour d'éventuelles participations aux raccordements électriques,
- 15 000 € pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanismes,
- 125 000 € pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 441 000 €, en hausse de 1,15% par rapport à 2021.

Une enveloppe avoisinant les 48 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues.

403 000 € sont inscrits en reste à réaliser et correspondent à des travaux de 2021 restant à payer.

100 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre et travaux en régie.

Le total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 4,348 Millions d'euros

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	Var.
13 Subventions d'investissement	11 218,89 €	50 447,81 €	349,67%
16 Emprunt		430 000,00 €	
165 caution à encaisser			
10 dotations (TLE + FCTVA)	290 000,00 €	308 700,00 €	6,45%
1068 Excédent de fonctionnement N-1	1 300 000,00 €	1 200 000,00 €	
138 Autres sub d'invest non transférable			
024 Produit des cessions d'immo		551 500,00 €	
2313 Annulation de mandat sur exercice			
antérieur	1 878,00 €		
Total des recettes réelles	1 603 096,89 €	2 540 647,81 €	58,48%
021 Virement de la section de			
fonctionnement	375 000,00 €	60 000,00 €	-84,00%
040 opération de transfert entre sections	260 000,00 €	300 000,00 €	15,38%
041 Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre	635 000,00 €	360 000,00 €	-43,31%
Total des recettes d'investissement	2 238 096,89 €	2 900 647,81 €	
001 Solde d'exécution positif reporté	909 014,63 €	855 205,49 €	-5,92%
(rappel des RAR recettes pour info)	409 888,48 €	592 146,70 €	44,47%
Total des recettes d'investissemement de l'exercice	3 557 000,00 €	4 348 000,00 €	22,24%

Les recettes d'investissement permettant de financer ces projets, reposent avant tout sur de l'autofinancement grâce à:

- 855 205,49€ d'excédent d'investissement 2021,
- 1 200 000,00€ de résultat de fonctionnement 2021 affectés en investissement,
- 592 146,70€ de recettes 2021 restant à encaisser (subventions attribuées)

Soit un autofinancement de plus de 2,647 millions d'euros.

S'ajoutent à ce montant les recettes prévisionnelles suivantes :

- 60 000€ de virement prévisionnel de la section de fonctionnement,
- 300 000€ d'amortissements,
- 308 700€ de remboursements de TVA et de taxe d'aménagement,
- 50 000€ de subvention attribuée en début d'année
- 551 500€ de produits de cessions immobilière

Enfin, un emprunt d'équilibre est prévu pour 430 000€. Il ne sera réalisé qu'en ultime recours si la majorité du programme d'investissement 2022 est lancé et si la commune ne bénéficie pas, en cours d'année, de nouvelles subventions ou de cessions foncières.

Ainsi le total des recettes d'investissement s'élève à 4,348 millions d'euros et vient équilibrer les dépenses d'investissement.